

#### **SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

N°2025/106

OBJET: CHARTE D'UTILISATION DU STADE ET GYMNASE AUGUSTE DELAUNE ET DU GYMNASE VOLTAIRE PAR LES ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES AVEC LA VILLE DE SANNOIS

## L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DEUX OCTOBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 19 septembre, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET,

**ETAIENT PRESENTS:** Monsieur JAMET Maire.

M. GORZA, Mme TROUZIER EVEOUE,

Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, Mme CAMPAGNE,

M. PURGAL, Mme BRULE, Mme CAPBLANC,

Adjoints

Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,

Mme HELT, M. PERRET, M. BOISCO,

Le nombre de conseillers

Conseillers Délégués

en exercice est de 35 M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND.

M. HUMEAU, M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,

M. ZAMBUJO, M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ,

Mme CHRISTIN, Mme JACQUET-LEGER et M. FLAMENT

Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:**

M. WILLIOT Mme CAMPAGNE à

M. FABRE M. PURGAL

Mme QUEYRAT-MAUGIN à Mme TROUZIER EVEQUE

M. GUEUDIN à M. JAMET

Mme ACHOUR à Mme CAPBLANC M. LAMARCHE M. PONCHEL à M. BOULIGNAC M. FLAMENT

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HELT** 

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT A.R. du Otockotyle 2025

Identifiant unique de l'acte N° 095-219505823 -201510.02 Publiée le D. S. ac volle Lols

directrice Générale des Services

Pour le Maire

Pardélégation

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/106 du 2 octobre 2025

OBJET : (412) CHARTE D'UTILISATION DU STADE ET GYMNASE AUGUSTE DELAUNE ET DU GYMNASE VOLTAIRE PAR LES ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES AVEC LA VILLE DE SANNOIS

#### Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu l'article L 100-1 du Code du Sport, relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

Vu la délibération N° 2015/78 du 28 mai 2015 portant règlement d'utilisation des équipements sportifs communaux et convention de mise à disposition d'équipements sportifs,

Vu la délibération N° 2015/79 du 28 mai 2015 approuvant le règlement intérieur des salles et terrains de football,

Considérant que le stade et gymnase Auguste Delaune et le gymnase Voltaire participent à l'offre d'infrastructures sportives dans le quartier Voltaire,

Considérant la proximité de ces installations sportives avec les immeubles d'habitation,

Considérant la nécessité de mettre en place une charte qui cadre le rôle et la responsabilité des encadrants envers les adhérents pour faire respecter les règles d'usage et ainsi participer activement à la maitrise du niveau sonore lors de l'occupation des lieux,

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour: 35 Vote(s) Contre: 0 Abstention(s): 0

**DECIDE:** 

Article 1: d'approuver cette charte d'utilisation.

Article 2 : de mettre en place la charte à destination des usagers conventionnées avec la ville.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET

Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE Liliane HELT

Conseillère municipale déléguée aux collectifs citoyens autour du développement durable